

defordres , qui ont entraîné la ruine des Etats; où l'on leur a promis de pareilles licences.

C'est sur cela que les Etats Généraux des Provinces Unies prient & conjurent V. M. I. avec autant d'instance que de respect, que comme elle ne veut pas qu'aucun soit opprimé, il lui plaise d'accorder à ces Hongrois maltraitez, sa très benigne protection, suivant l'heureux principe & débonnaire naturel de la très Auguste Maison d'Autriche; qu'un Empire s'affermir mieux par la clemence du Souverain, & par l'amour & la confiance des Sujets, que par la force & la terreur des armes. Sur quoi les Seigneurs Etats mes Maîtres font des vœux très ardens, pour le bonheur continuel de V. M. & de sa posterité si souhaitée. *Signé*, J. J. HAMEL BRUYNINX.

*Réponse
de Sa M. I.
& les recom-
mendations qu'il
fait aux
Etats Géné-
raux.*

IV. Sa M. I. répondit à ce Ministre Hollandois que L. H. P. étendoient leurs soins bien loin, jusques à s'intéresser au repos de la Hongrie; que quoi que ce fussent là des affaires domestiques, où la Maison d'Autriche étoit seule intéressée, Sa M. ne laissoit pas d'en avoir gré aux Etats Généraux, & que pour témoigner les égards qu'Elle avoit pour les intercessions de L. H. P. Elle accorderoit à tous ses Sujets de Hongrie toute la justice & la protection qui seroient compatibles avec ses intérêts propres: l'Empereur à son tour fit aussi des recommandations aux Etats „ Généraux, en disant à leur Envoyé: qu'il „ y avoit une affaire bien plus sensible & „ plus considérable; que c'étoit que L. „ H. P. continuassent dans la fermeté „ qu'elles